

Lac-Étchemin, le 11 août 2006

S. Exc. Mgr Giuseppe Molinari
Archevêque Métropolitain de L'Aquila
Piazza Duomo, 33
67100 – L'AQUILA
ITALIE

Excellence,

En lisant votre lettre du 19 juillet 2006 adressée au Père Serge Chamberland, je suis fort surpris de votre préoccupation actuelle au sujet de la fin du ministère sacerdotal dans le diocèse de Beauvais et des facultés d'un confrère qui, comme tant d'autres Fils de Marie incardinés à L'Aquila, a dû à regret quitter l'archidiocèse de L'Aquila, justement à cause de votre refus de concéder à l'époque des facultés que vous aviez pourtant déjà préparées et signées de votre main, et ce afin de ne pas déplaire à Mgr Peressin alors aveuglé par la colère à l'endroit des Fils de Marie, à cause de leur attachement à l'Oeuvre et à la Fondatrice.

Sans vouloir douter de votre souci de donner dans un avenir rapproché des facultés que vous auriez dû – selon vos propres paroles à la veille de notre départ, le 31 décembre 1996 – concéder aux Fils de Marie, je ne peux m'empêcher de m'interroger pour savoir si la réelle motivation de votre récente démarche auprès du Père Serge est votre souci pastoral à son égard, ou plutôt votre désir, une fois de plus, de ne pas décevoir une quelconque autorité contrariée à l'endroit des Fils de Marie...

Afin de rafraîchir un peu notre commune mémoire de l'histoire, je vous envoie copie de trois lettres écrites en 1996, la première adressée à Mgr Peressin et les deux autres à vous. Ces lettres qui ont déjà été publiées tant en Italie qu'au Canada mettent en relief les principaux préjudices qu'ont subis les Fils de Marie et qui ont déterminé leur départ de votre archidiocèse.

En terminant, Excellence, je ne peux que vous rappeler la fin de notre dernière et mémorable conversation du 31 décembre 1996, vers 22h30, après que vous m'ayez formellement transmis, au nom de Mgr Peressin, les menaces de suspension pour les prêtres, dans l'éventualité de notre départ le lendemain, après les Messes du Jour de l'An 1997. Je vous avais dit à peu près en ces termes:

«Si, après tout ce que nous avons vécu, Mgr Peressin retient toujours de son devoir de nous suspendre;

«si, de votre côté, vous retenez de votre devoir de souscrire à sa prise de position;

«si la Congrégation pour les Instituts de Vie consacrée et les Sociétés de Vie apostolique retient quant à elle de vous laisser faire tous les deux, alors c'est très bien ainsi... en ce qui nous

... 2

concerne, après avoir tout donné de ce que nous avons et de ce que nous sommes, et après avoir subi tant de préjudices de la part de l'Église, nous n'avons plus rien à attendre ni à prétendre de qui que ce soit. Il ne nous reste plus qu'à placer notre confiance qu'en Dieu seul.»

De votre côté, vous m'avez alors répondu: «Tout cela est de ma faute; j'aurais dû vous donner les facultés sans rien demander à Mgr Peressin, et rien de cela ne serait arrivé. Je vous demande pardon. Je vous demande de prier pour moi.»

Soyez assuré, Monseigneur, que les confrères et moi ne gardons aucune rancune ou amertume envers vous.

Pour ma part, je trouve seulement regrettable, après tant d'années à L'Aquila, que la vérité soit toujours captive de l'injustice. J'espère qu'un jour il vous sera possible, en tant que Pasteur de cet archidiocèse, de faire votre part de lumière sur la réalité des faits dont vous avez été vous-même témoin. Qui fait la vérité vient à la lumière..., et la vérité nous rend tous libres! C'est la grâce que je vous souhaite, Excellence, et que je souhaite aussi à toute la Communauté des Fils et des Filles de Marie que vous avez connue et dont vous avez eu personnellement, pendant tant d'années, la possibilité de bénéficier et d'apprécier les nombreux services filiaux, loyaux et désintéressés.

Respectueusement,



P. Pierre Mastropietro, o.ff.m.

c.c. à qui de droit